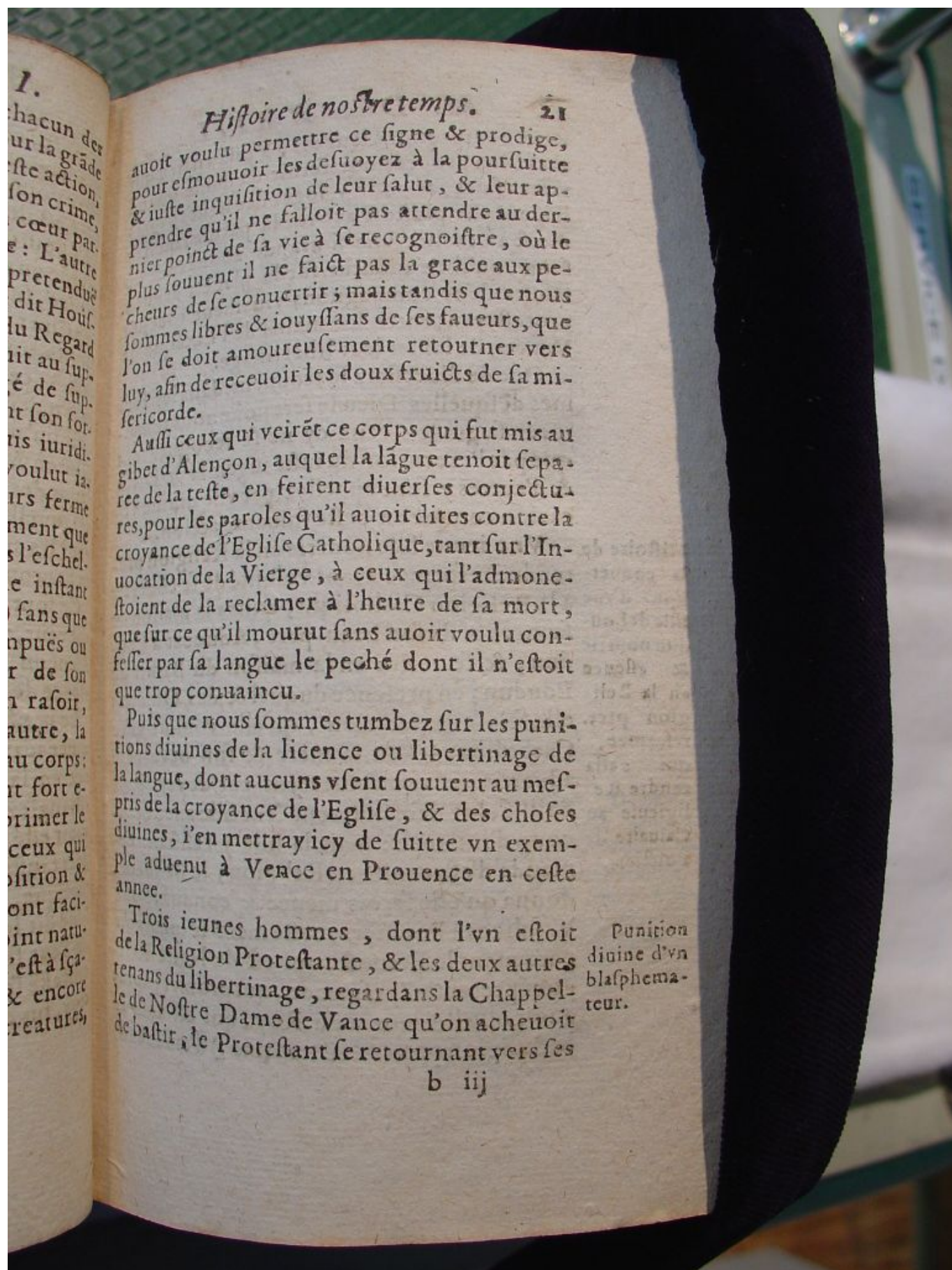
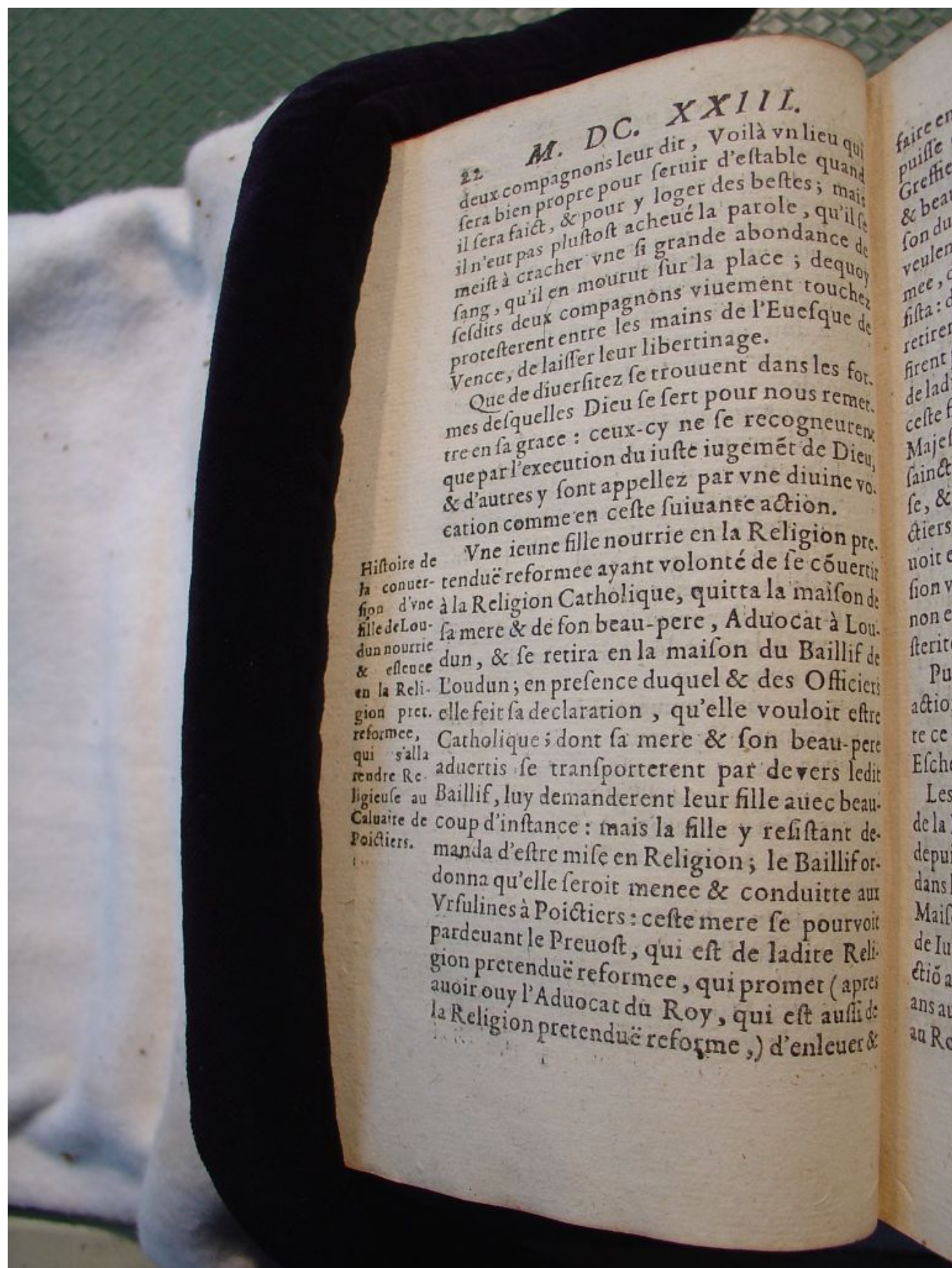


1623_21.jpg



1623_22.jpg



M. DC. XXIII.

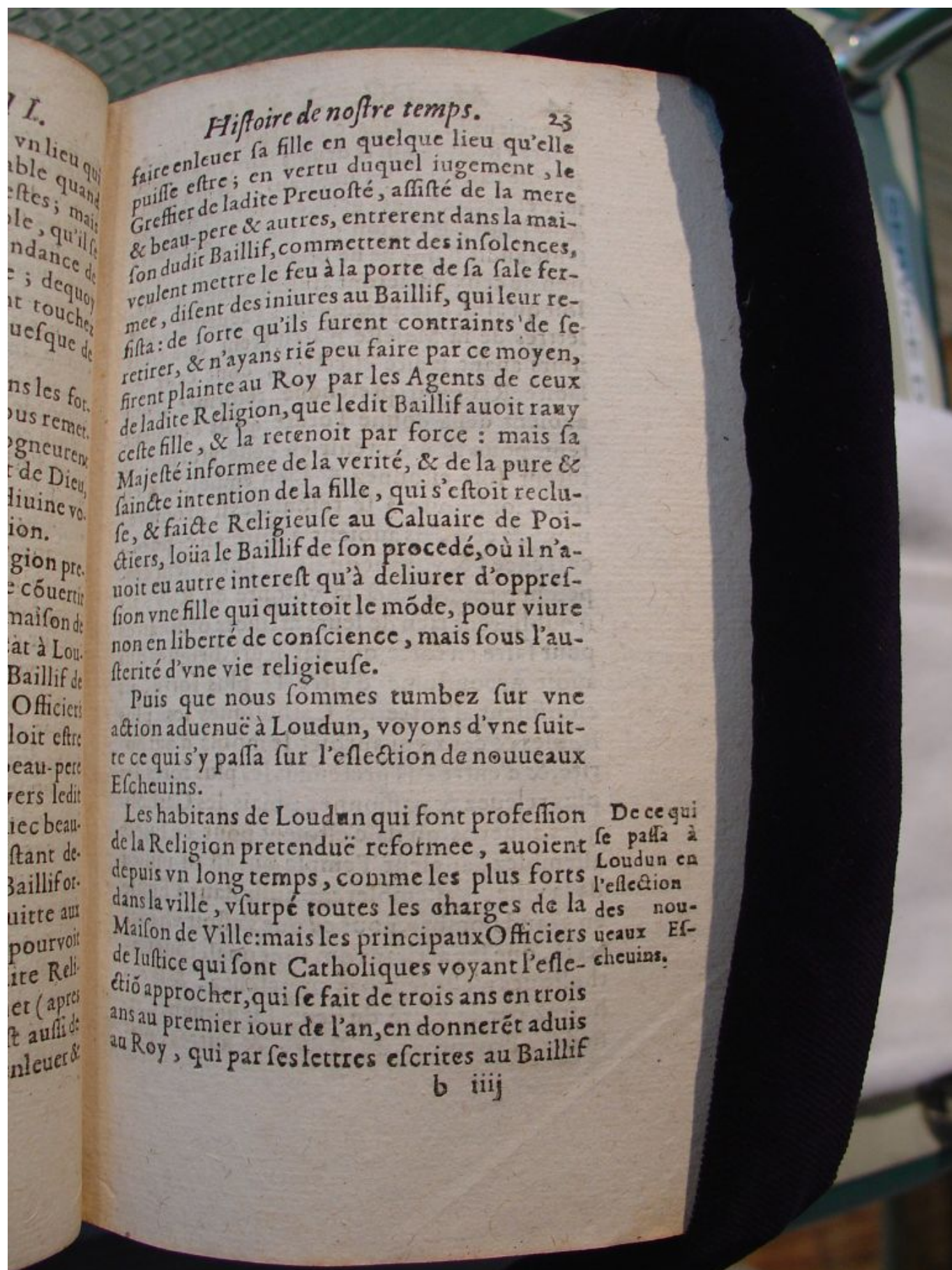
22
deux compagnons leur dit, Voilà vn lieu qui
sera bien propre pour seruir d'estable quand
il sera faict, & pour y loger des bestes; mais
il n'eut pas plustost acheué la parole, qu'il se
meist à cracher vne si grande abondance de
sang, qu'il en mourut sur la place; dequoy
seldits deux compagnons viuement touchez
protesterent entre les mains de l'Euesque de
Vence, de laisser leur libertinage.

Que de diuersitez se trouuent dans les for-
mes desquelles Dieu se sert pour nous remet-
tre en sa grace: ceux-cy ne se recogneurent
que par l'execution du iuste iugemēt de Dieu,
& d'autres y sont appelez par vne diuine vo-
cation comme en ceste suiuantē action.

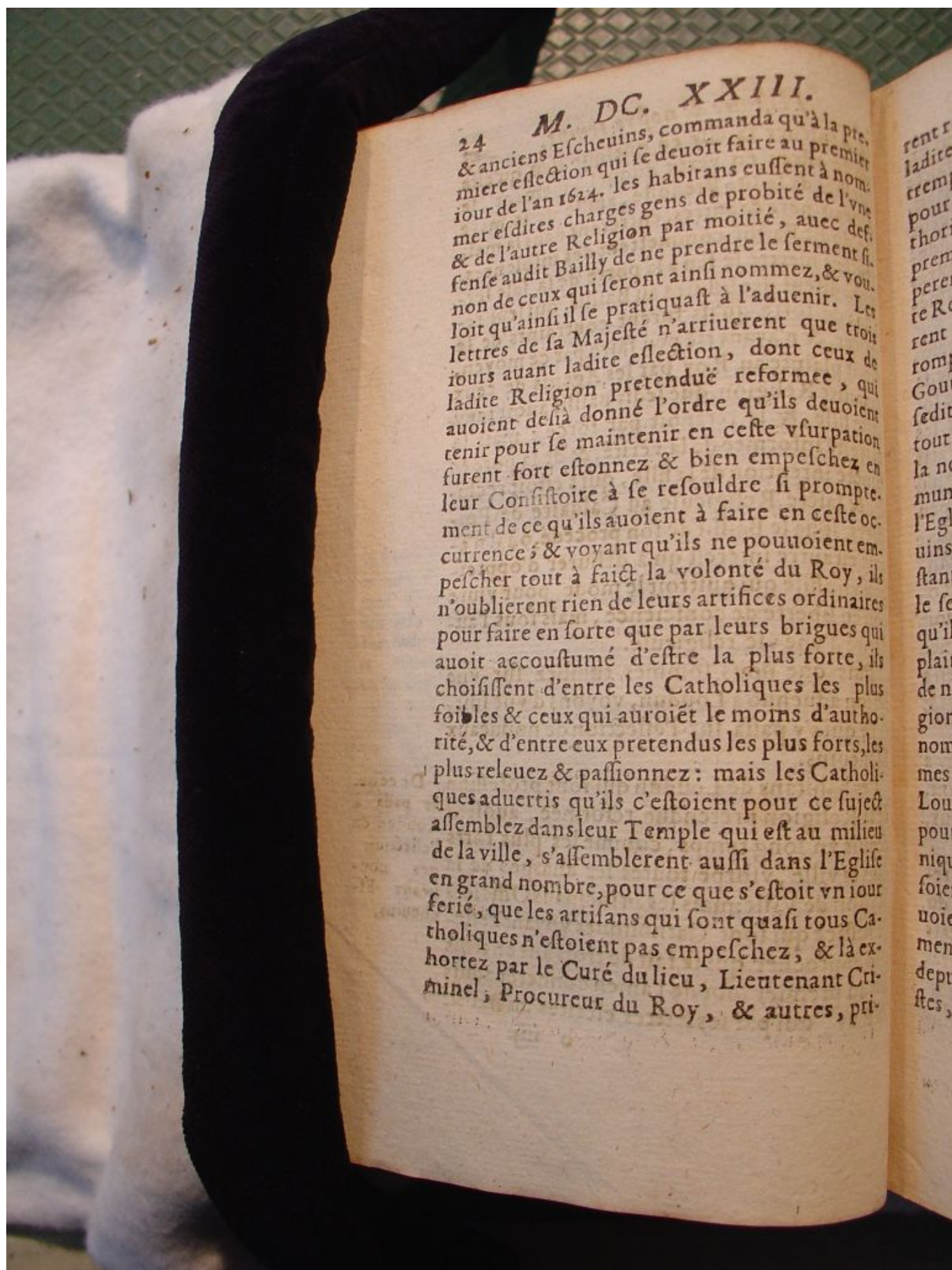
*Histoire de la conuer-
sion d'une
fille de Lou-
dun nourrie
& esleuee
en la Reli-
gion prot.
reformee,
qui s'alla
rendre Re-
ligieuse au
Caluaire de
Poictiers.*
Vne ieune fille nourrie en la Religion pre-
tenduē reformee ayant volonte de se cōuertir
à la Religion Catholique, quitta la maison de
sa mere & de son beau-pere, Aduocat à Lou-
dun, & se retira en la maison du Baillif de
Loudun; en presence duquel & des Officiers
elle feit sa declaration, qu'elle vouloit estre
Catholique; dont sa mere & son beau-pere
aduertis se transporterent par deuers ledit
Baillif, luy demanderent leur fille avec beau-
coup d'instance: mais la fille y resistant de-
manda d'estre mise en Religion; le Baillif or-
donna qu'elle seroit menee & conduite aux
Vrsulines à Poictiers: ceste mere se pouruoit
pardeuant le Preuost, qui est de ladite Reli-
gion pretenduē reformee, qui promet (apres
auoir ouy l'Aduocat du Roy, qui est aussi de
la Religion pretenduē reforme,) d'enleuer &

faire en
puisse
Greffier
& beau
son du
veulen
mee, d
fista: d
retirer
furent p
de ladi
ceste fi
Majest
sainct
se, &
ctiers,
noit e
sion v
non en
sterite
Pui
action
re ce
Esche
Les
de la
depuis
dans l
Maie
de l'u
ctio a
ans au
au Ro

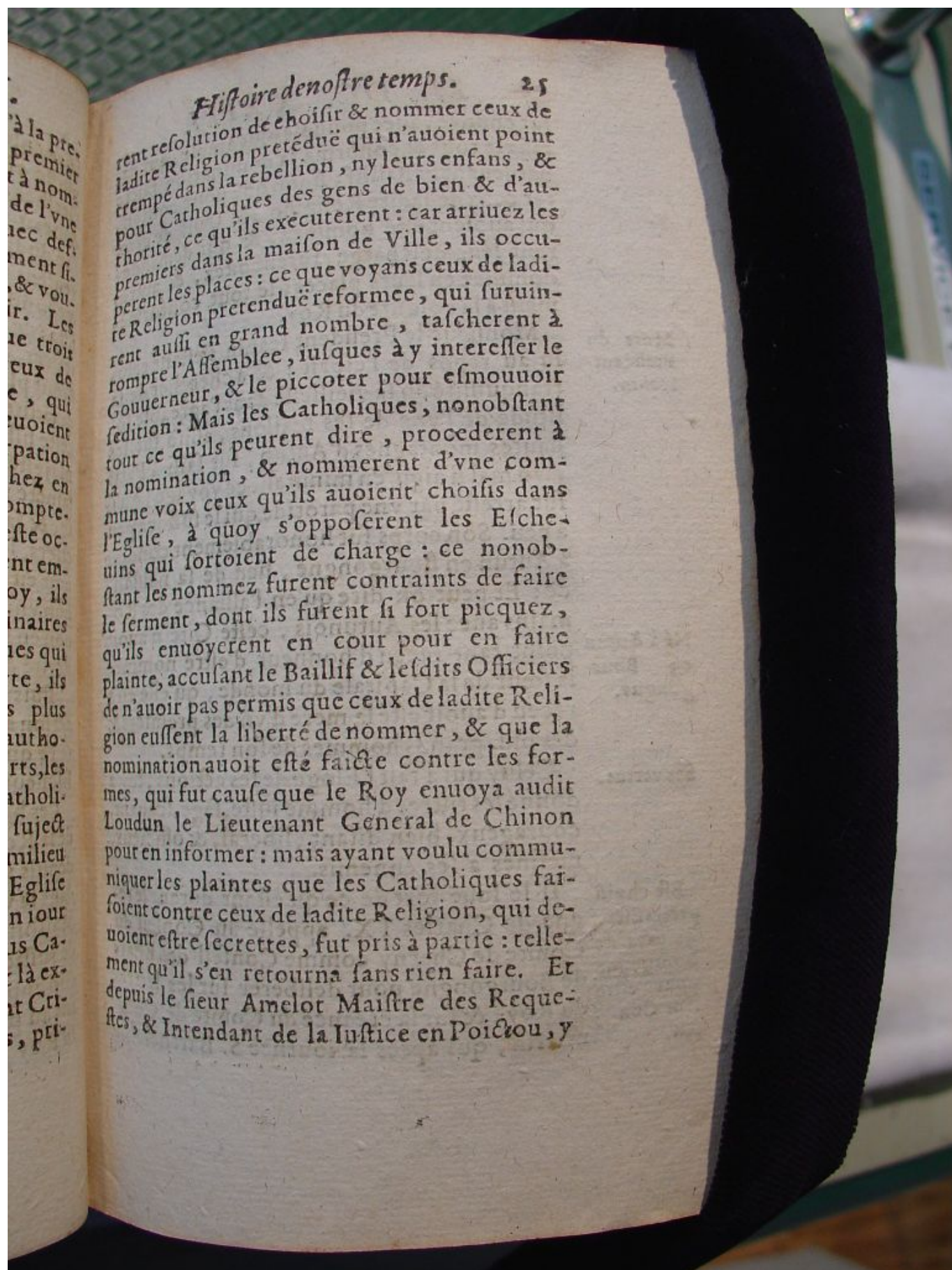
1623_23.jpg



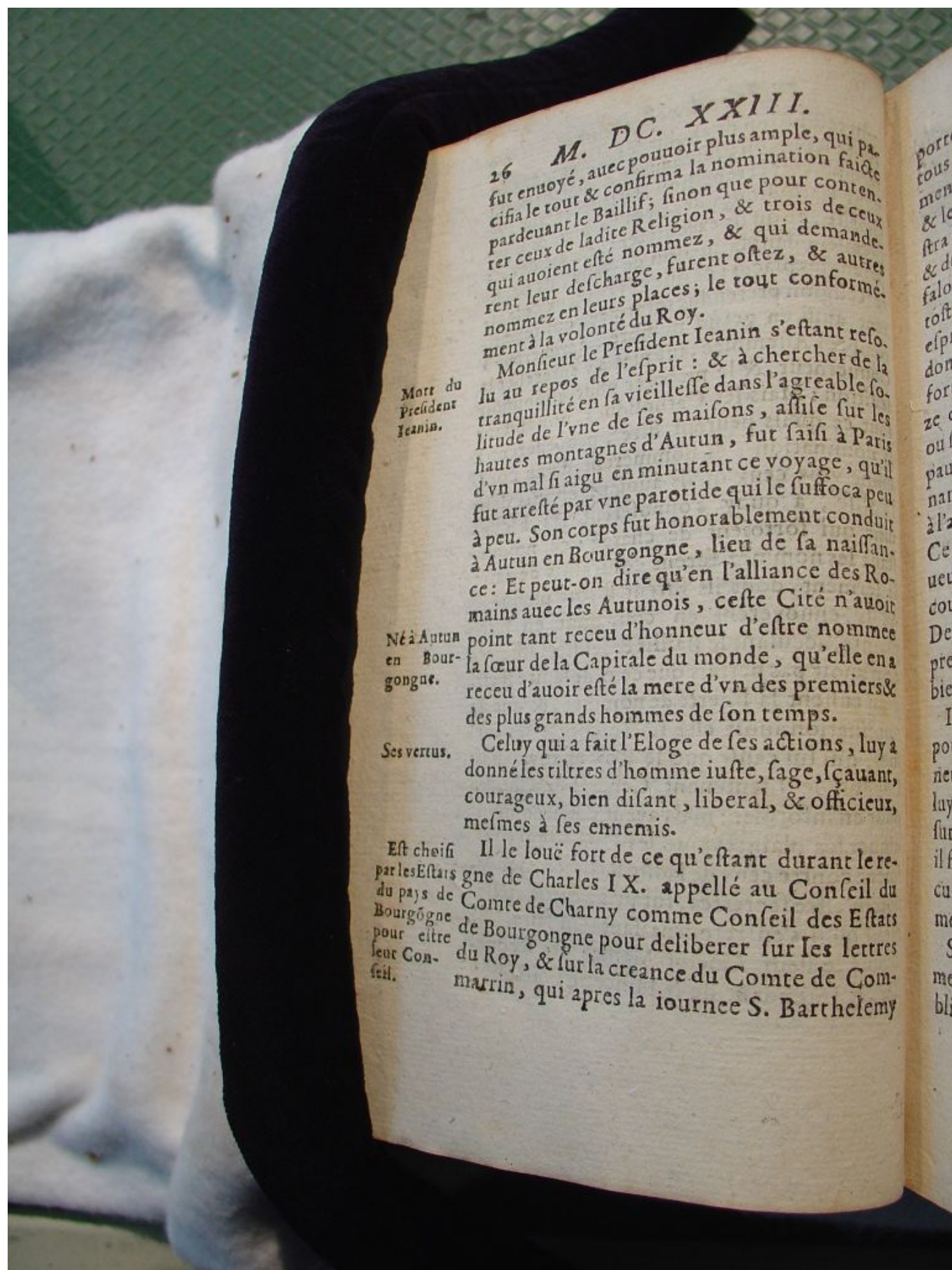
1623_24.jpg



1623_25.jpg



1623_26.jpg



Mort du
Président
Jeanin.

Né à Autun
en Bour-
gogne.

Ses vertus.

Est choisi
par les Estats
du pays de
Bourgogne
pour estre
leur Con-
seil.

26 M. DC. XXIII.

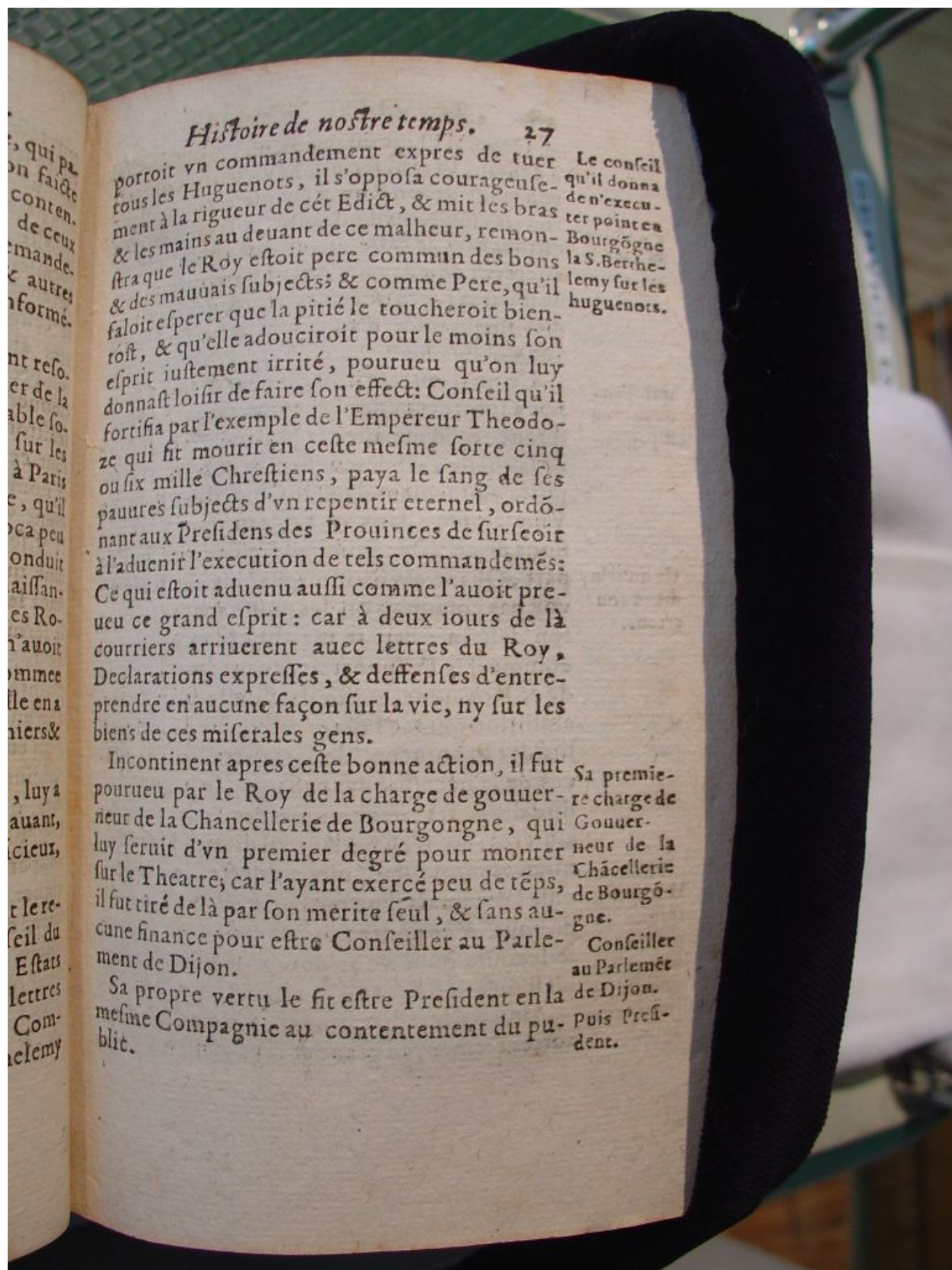
fut enuoyé, avec pouuoir plus ample, qui pa-
cisia le tout & confirma la nomination faicte
pardeuant le Baillif; sinon que pour conten-
ter ceux de ladite Religion, & trois de ceux
qui auoient esté nommez, & qui demande-
rent leur descharge, furent ostez, & autres
nommez en leurs places; le tout conformé-
ment à la volonté du Roy.

Monsieur le President Jeanin s'estant reso-
lu au repos de l'esprit: & à chercher de la
tranquillité en sa vieillesse dans l'agreable so-
litude de l'une de ses maisons, assise sur les
hautes montagnes d'Autun, fut saisi à Paris
d'un mal si aigu en minuant ce voyage, qu'il
fut arresté par vne parotide qui le suffoca peu
à peu. Son corps fut honorablement conduit
à Autun en Bourgogne, lieu de sa naissan-
ce: Et peut-on dire qu'en l'alliance des Ro-
mains avec les Autunois, ceste Cité n'auoit
point tant receu d'honneur d'estre nommee
la sœur de la Capitale du monde, qu'elle en a
receu d'auoir esté la mere d'un des premiers &
des plus grands hommes de son temps.

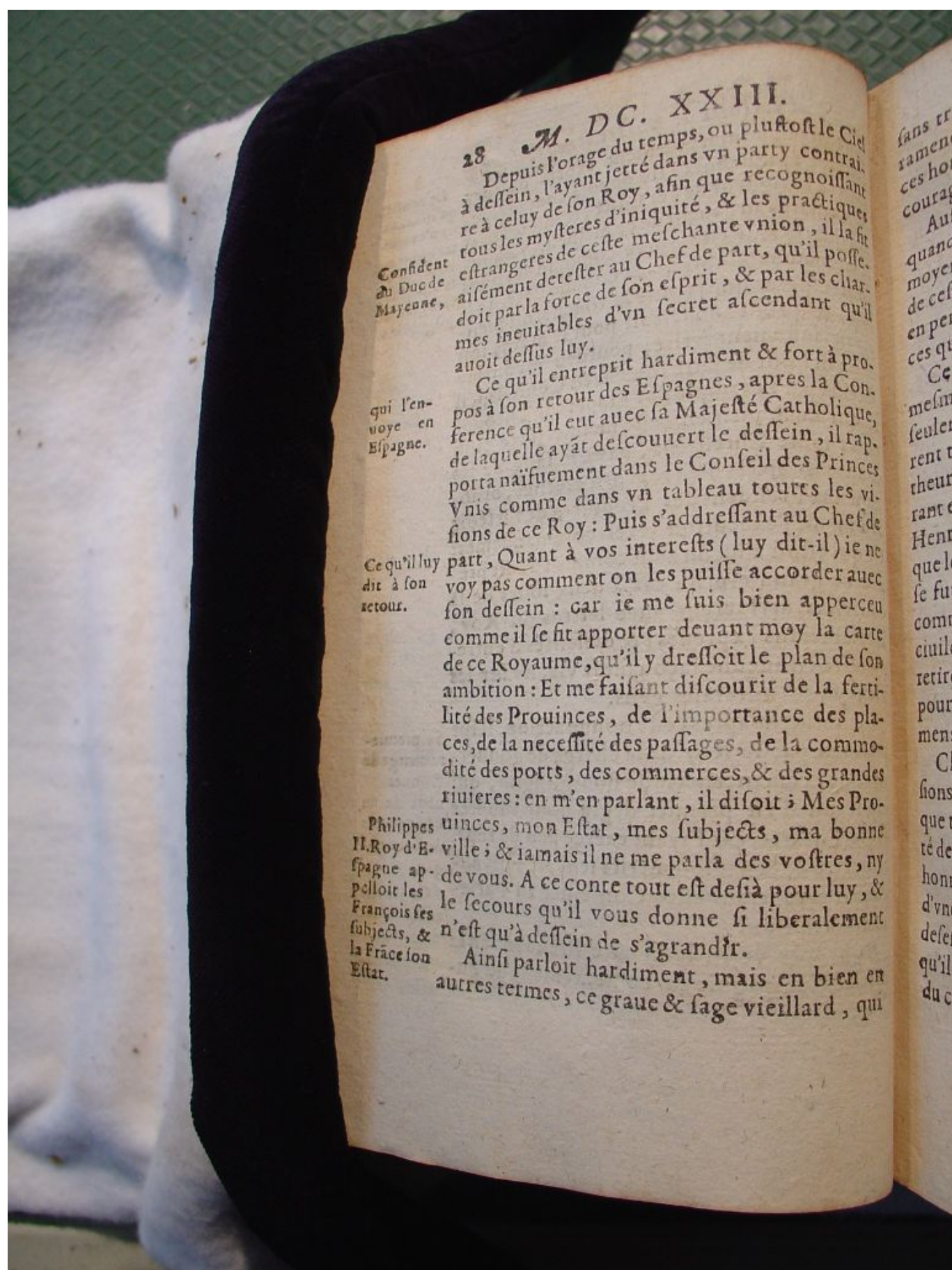
Celuy qui a fait l'Eloge de ses actions, luy a
donné les tiltres d'homme iuste, sage, sçauant,
courageux, bien disant, liberal, & officieux,
mesmes à ses ennemis.

Il le louë fort de ce qu'estant durant le re-
gne de Charles IX. appelé au Conseil du
Comte de Charny comme Conseil des Estats
de Bourgogne pour deliberer sur les lettres
du Roy, & sur la creance du Comte de Com-
marrin, qui apres la iournee S. Barthelemy

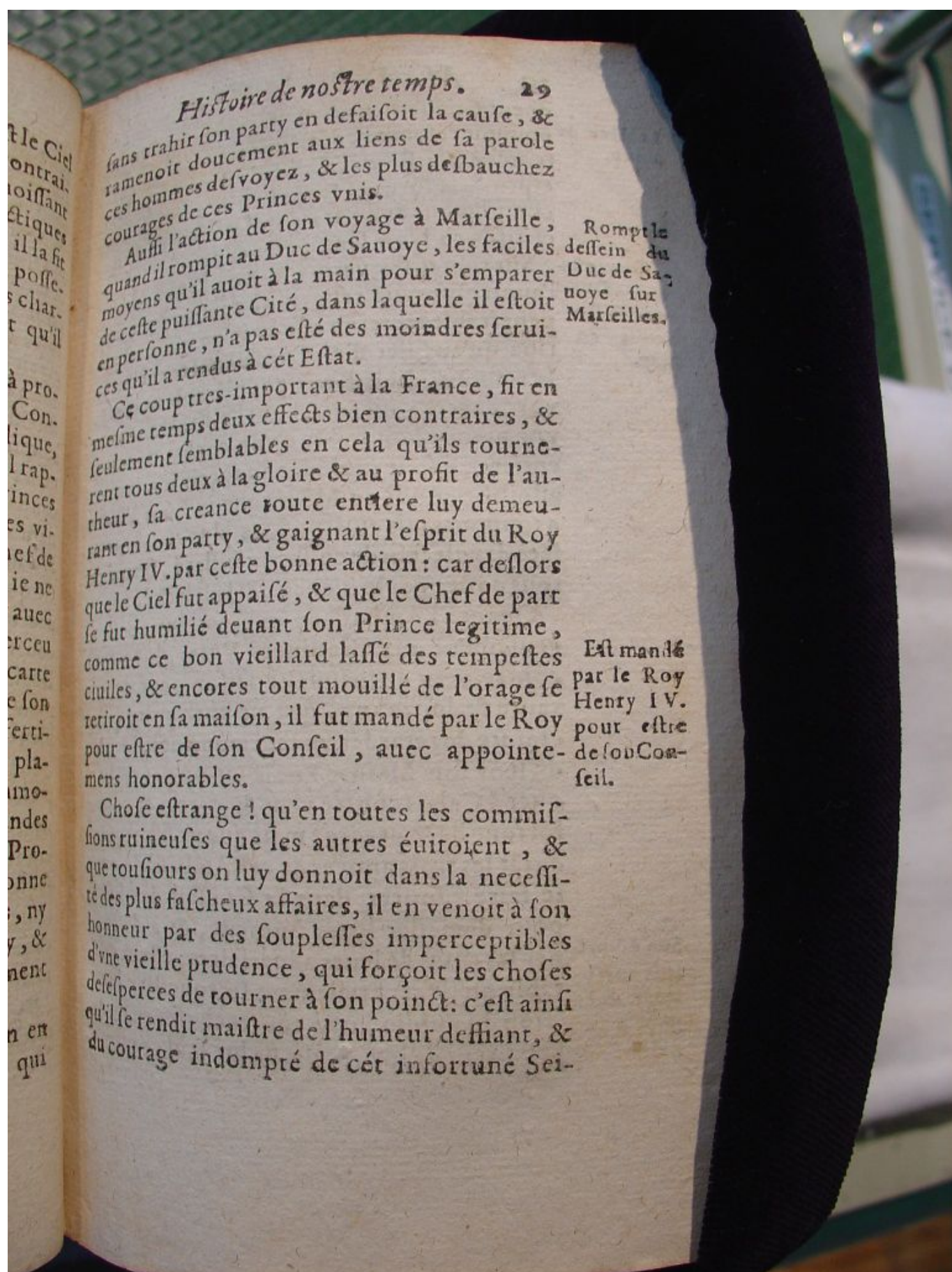
1623_27.jpg



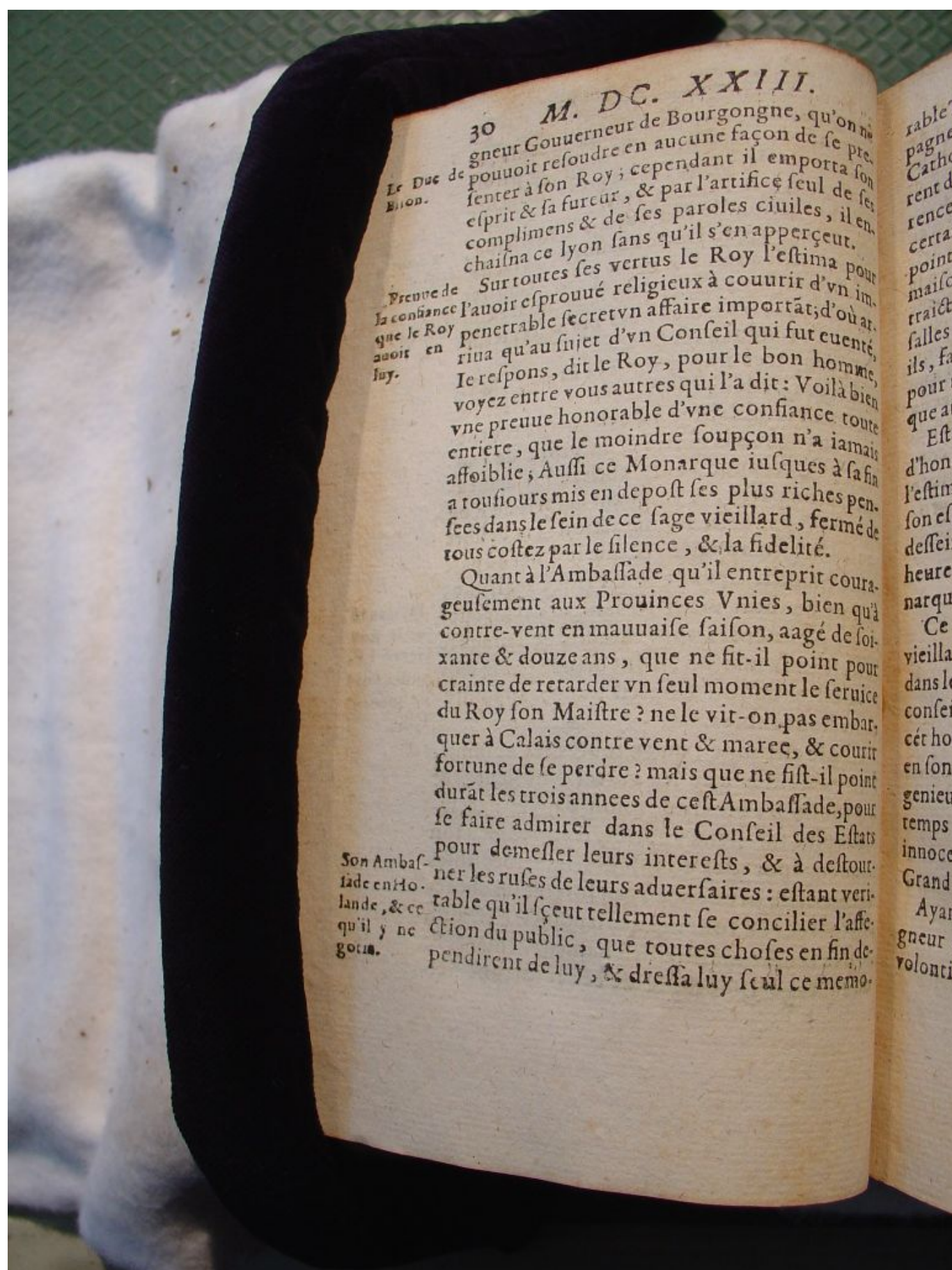
1623_28.jpg



1623_29.jpg



1623_30.jpg



30 M. DC. XXIII.

Le Duc de Bourgogne, qu'on ne pouuoit resoudre en aucune façon de se presenter à son Roy ; cependant il emporta son esprit & sa fureur, & par l'artifice seul de ses complimens & de ses paroles ciuiles, il enchaîna ce Lyon sans qu'il s'en apperceut.

Sur toutes ses vertus le Roy l'estima pour l'auoir esprouué religieux à couvrir d'un impenetrable secret vn affaire importāt; d'où arriua qu'au sujet d'un Conseil qui fut euenté, Je respons, dit le Roy, pour le bon homme, voyez entre vous autres qui l'a dit : Voilà bien vne preuue honorable d'une confiance toute entiere, que le moindre soupçon n'a iamais affoiblie; Aussi ce Monarque iusques à sa fin a tousiours mis en depost ses plus riches pensees dans le sein de ce sage vieillard, fermé de tous costez par le silence, & la fidelité.

Son Ambassade en Hollande, & ce qu'il y ne gott.

Quant à l'Ambassade qu'il entreprit courageusement aux Prouinces Unies, bien qu'à contre-vent en mauuaise saison, aagé de soixante & douze ans, que ne fit-il point pour crainte de retarder vn seul moment le seruice du Roy son Maistre ? ne le vit-on pas embarquer à Calais contre vent & marée, & courir fortune de se perdre ? mais que ne fist-il point durāt les trois annees de cest Ambassade, pour se faire admirer dans le Conseil des Estats pour demesler leurs interets, & à destourner les ruses de leurs aduersaires : estant veritable qu'il sceut tellement se concilier l'affection du public, que toutes choses en fin dependirent de luy, & dressa luy seul ce memo-

vable
paigne
Catho
rent d
rence
certai
point
maiso
traict
salles
ils, fa
pour
que a
Esta
d'hon
l'estim
son es
dessein
heure
narqu
Ce
vieilla
dans le
consei
cét ho
en son
genieu
temps
innoc
Grand
Ayan
gneur
volonti

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan